PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER
Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2 juin 2025

PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2025, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Marie Galipeau, Michel Duhème, Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) :

Était également présent le Directeur général, Mario Miller qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, le maire remplaçant déclare la séance ouverte à 19 h00.

2. ORDRE DU JOUR

2025-06-002-045 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
   1.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
   3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
4. **Administration**
5. **Ressources humaines**
   5.1 Politique sur le harcèlement psychologique
6. **Greffe**
   6.1 Demande d'aide financière pour le mois de mai 2025
   6.2 Revue annuelle – Société Historique de la Vallée de la Châteauguay
   6.3 Appui au Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles Mécanique agricole
7. **Trésorerie**
   7.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
   7.2 Approbation des opérations financières de mai 2025
8. **Urbanisme et environnement**
9. **Loisir, culture et parcs**
10. **Travaux publics**
    10.1 Nettoyage du fossé Teafield
11. **Sécurité publique et protection incendie**
12. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**

13. Avis de Motion

13.1 Dépôt du règlement 524 – Code de déontologie des employés

14. Adoption des règlements

15. Périodes de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-06-02-046

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU :**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. Le directeur général est dispensé d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.

5. RESSOURCE HUMAINES

2025-06-02-047

5.1 POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester, s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser en ce sens tout le monde qui travaille pour ou avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester entend mettre en place des mesures prévenant toute situation à risque de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail et qu'elle ne tolère ni n'admet quelque forme que ce soit de ces conduites dans son entourage;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun de membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et que ladite Politique porte le numéro suivant POL_2025_01_Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

QUE les politiques précédemment adoptées concernant le harcèlement soient abolies et remplacées par la présente politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. GREFFE

2025-06-02-048 **6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR MAI 2025**

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
Big Iron	Exposition de voitures classiques et de camions lourds	200 $

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU :**

QUE l'aide financière soit versée à l'organisme ci-haut mentionné.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-02-049 **6.2 REVUE ANNUELLE – SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA VALLÉE DE LA CHÂTEAUGUAY**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les initiatives visant à faire connaître et à valoriser son histoire, notamment par la diffusion de contenus à caractère historique dans une revue annuelle ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de journal annuel est en cours d'élaboration et vise à promouvoir la vie municipale, le patrimoine, les services offerts et les événements communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente un outil de communication et de valorisation du territoire pour les citoyennes et citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît la pertinence et la portée de ce projet et souhaite en soutenir la réalisation ;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal consent à offrir une aide financière de 200$ afin de contribuer aux coûts de production de la revue;

QUE le conseil municipal autorise également l'accès aux cartes officielles (cartes géographiques, cadastrales ou autres documents pertinents) de la Municipalité à des fins de consultation ou numérisation ;

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-02-050 **6.3 APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFSSIONNELLES MÉCANIQUE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT QUE l'activité agricole est au coeur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT QUE le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle du Suroît est principalement agricole;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Godmanchester appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. TRÉSORERIE

7.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

Le Trésorier, Mario Miller, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2025-06-02-051 7.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE MAI 2025

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU :**

Total des chèques émis :	192 733.56 $
Total des dépôts directs émis :	82 800.56 $

D'AUTORISER le Trésorier à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de mai 2025 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 275 534.12$

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois de mai 2025, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus		0 $
Salaires des employés :	Semaine 18	6 479.91 $
	Semaine 19	6 577.12 $
	Semaine 20	17 135.21 $
	Semaine 21	5 780.45 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun sujet abordé.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet abordé.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

Aucun sujet abordé.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

13. AVIS DE MOTION

13.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 524 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mario Galipeau que le projet de règlement 524 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal;

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

15. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h20.

Pierre Poirier Maire	Mario Miller Directeur général